



Commune de

VEYSONNAZ

Protocole Assemblée Communale du 09.12.2025

CONSEIL COMMUNAL 2025-2028

Président Fragnière Jean-Edouard

Vice-président Fragnière Arnaud

Conseillers Fournier Laurence
Pitteloud Sandra
Fournier Catherine

Secrétaire Ferchaud Alexandre

Lieu et date Salle communale / mardi 09.12.2025 à 19h10.

Rédacteur du PV Ferchaud Alexandre

1. Protocole : ouverture de l'Assemblée, contrôle des présences et désignation des scrutateurs

Il est 19h10 précise lorsque le président Jean-Edouard Fragnière ouvre la séance et salue cordialement les citoyennes et citoyens qui ont pris part en nombre à cette assemblée primaire (26) ainsi qu'aux membres du Conseil communal.

L'assemblée primaire a été valablement convoquée 20 jours à l'avance par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune, transmis ensuite par distribution postale à tous les ménages par le biais d'une communication et de la brochure Veysonnaz Infos No 34.

Les bases légales en vigueur qui régissent la convocation et la tenue de la présente assemblée sont portées à la connaissance des citoyens (Loi sur les communes). Les délibérations se feront à la majorité des voix exprimées et à main levée.

Le Président désigne Christophe Autier et Léna Fournier en qualité de scrutateurs.

L'ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Protocole : ouverture de l'assemblée, contrôle des présences,
2. désignation des scrutateurs
3. Présentation et approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 10 juin 2025
4. Présentation et approbation des budgets 2026 de la Municipalité
5. Planification financière 2027-2029
6. Taux fiscaux 2026 – Information et décision
7. Divers

L'ordre du jour, soumis à l'approbation de l'assemblée, est adopté, à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents, sans aucune modification.

Le président le considère comme approuvé. Il déclare l'assemblée officiellement ouverte et légalement convoquée.





2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 10 juin 2025

Le président informe que le protocole de la dernière séance du 10 juin 2025 a été publié intégralement sur le site internet de la commune et inséré dans la brochure Veysonnaz Infos No. 34. Il a donc été soumis valablement à la consultation des citoyennes et citoyens durant la période de convocation.

Soumis à l'approbation de l'assemblée primaire, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents.

3. Présentation du budget 2025 et approbation

Le budget 2026 de la Municipalité a été distribué à tous les ménages dans sa version résumée par le biais de la brochure Veysonnaz Infos No. 34. Durant la période de convocation, il était également consultable dans sa version intégrale et détaillée auprès de l'administration communale et sur le site internet de la Commune.

La conseillère Fournier Catherine procède à une lecture sommaire et commente les principales variations du budget 2026 du compte de résultats qui prévoit des charges financières de Fr. 4'018'359.- et des revenus financiers de Fr. 4'619'580.-. Avec une marge d'autofinancement de Fr. 601'221.-, le budget 2026 de la commune boucle, après déduction des amortissements planifiés de Fr. 525'500.- et des attributions au fonds de financements spéciaux de Fr. 25'840.- avec un excédent de revenus de Fr. 49'391.-.

Dans sa présentation, la conseillère Fournier Catherine relève que le budget 2026 est dans la continuité des prévisions du budget précédent et confirme les prévisions de restrictions financières. Les recettes fiscales n'évoluent que très peu alors que les charges liées ou de transfert augmentent. Les coûts engendrés par le maintien et la rénovation des infrastructures communales impactent sensiblement les résultats de chaque secteur.

Ainsi, établi avec une grande rigueur, le budget 2026 boucle toutefois avec un très léger excédent de revenus de Fr. 49'391.- qui sera porté en augmentation de la fortune de Fr. 4'010'350.98 prévue au budget 2025.

La conseillère Fournier Catherine présente et commente largement les principaux investissements pour 2025 répertoriés comme suit :

▪ Achat d'un nouveau véhicule des travaux publics	90'000.00
▪ Rénovation chemins communaux	105'000.00
▪ Projet préliminaire du réaménagement du Centre Village	50'000.00
▪ Rénovation réseau eau potable	143'000.00
▪ Révision du plan de zones	25'000.00
▪ Création des lignes touristiques	15'000.00

Le compte d'investissements boucle avec un montant d'investissements nets de Fr. 471'689.- enregistrant des dépenses pour un montant de Fr. 536'689.- et des recettes pour un montant de Fr. 65'000.-

Le président Fragnière ouvre ensuite la discussion et passe la parole à l'Assemblée.





La parole n'étant pas demandée, le président Fragnière invite l'assemblée primaire, conformément aux art. 7 et 17 LCo, à se prononcer sur le budget communal.

A la question « Acceptez-vous le budget 2026 de la municipalité tel que présenté » les citoyens présents se prononcent comme suit :

Oui : 26 Non : 0 Absentions : 0

Le président Fragnière remercie l'assemblée pour la confiance accordée au Conseil communal.

4. Planification financière - présentation

Le Président informe l'assemblée qu'en application de l'article 79 de la loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a établi, pour les 4 années à venir, une planification financière donnant une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des dépenses et des recettes courantes, des investissements ainsi que de la fortune et de l'endettement de la Municipalité. Il commente les éléments essentiels de cette planification et procède à une lecture sommaire des résultats que vous trouvez dans les tableaux ci-dessous :

Plan financier

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2024	2025	2026	2027	2028	2029

Prévisions compte de résultats

Total des charges financières	4'386'218	3'984'486	4'018'359	3'992'200	3'992'200	3'992'200
Total des revenus financiers	5'083'003	4'544'281	4'619'580	4'619'000	4'629'000	4'639'000
Marge d'autofinancement	696'785	559'795	601'221	626'800	636'800	646'800
Amortissements planifiés	468'641	503'450	525'990	532'500	565'000	592'500
Attributions aux fonds et financements spéciaux	80'361	51'870	25'840	50'000	50'000	50'000
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	80'361	51'870	25'840	50'000	50'000	50'000
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	58'396	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	58'396	-	-	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	206'179	4'475	49'391	44'300	21'800	4'300

Prévision du compte des investissements

Total des dépenses	1'991'148	540'400	536'689	400'000	1'135'000	1'491'000
Total des recettes	1'145'666	131'500	80'000	100'000	426'000	475'800
Investissements nets	845'481	408'900	456'689	300'000	709'000	1'015'200





Financement des investissements						
Report des investissements nets	845'481	408'900	456'689	300'000	709'000	1'015'200
Marge d'autofinancement	696'785	559'795	601'221	626'800	636'800	646'800
Excédent (+) découvert (-) de financement	-148'696	150'895	144'532	326'800	-72'200	-368'400

Modification de la fortune/découvert						
Excédent revenus (+) charges (-)	206'179	4'475	49'391	44'300	21'800	4'300
Excédent /Découvert du bilan	4'005'876	4'010'351	4'059'742	4'104'042	4'125'842	4'130'142

Modification des engagements						
Variation capitaux de tiers	148'696	-150'895	-144'532	-326'800	72'200	368'400
Capitaux de tiers	5'170'133	5'019'238	4'874'706	4'547'906	4'620'106	4'988'506

Conformément à l'art. 30 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021, le Président rappelle que le plan financier est présenté uniquement à titre informatif et ne requiert pas l'approbation de l'assemblée.

La parole n'étant pas demandée l'Assemblée prend acte des informations transmises

5. Taux fiscaux 2026 – Informations et décisions

Le président informe l'Assemblée qu'en séance ordinaire du 20 mai 2026, le Conseil communal a décidé, selon son domaine de compétence, de fixer les taux fiscaux pour l'année 2025, comme suit :

- le coefficient d'impôt applicable aux taux prévus aux art. 178 et 179 LF **1.20**
- le montant de l'impôt personnel, art. 177 LF **Fr. 12.—**
- le montant de la taxe sur les chiens, art. 182, al. 1 LF **Fr. 150.—**

Une question est posée par un citoyen concernant le taux d'indexation. Celui-ci souhaite savoir si un allègement de l'indexation serait envisageable et quel impact une telle mesure aurait sur les finances communales.

En réponse, le secrétaire communal, Alexandre Ferchaud, indique que la situation financière de la commune doit être appréciée avec prudence. Il précise que l'acceptation du principe de l'imposition individuelle entraînera déjà une diminution des recettes fiscales communales. Par ailleurs, la possible suppression de la valeur locative pourrait également réduire les entrées fiscales à l'avenir.

Certes, le passage à une indexation plus élevée permettrait d'apporter un certain soulagement aux contribuables.

Toutefois, les effets cumulés des deux votations populaires sont susceptibles, à elles-seules, d'entamer significativement la marge d'autofinancement de la commune. Une telle évolution pourrait avoir pour conséquence de compromettre, voire de stopper, la capacité de la commune à réaliser de nouveaux investissements.

Pour le taux d'indexation, en vertu de l'article 178 al. 5 et 6 de la loi fiscale (LF) du 10 mars 1976, l'assemblée primaire décide, à l'unanimité des citoyens présents, de maintenir l'indexation des revenus imposables pour l'année 2026 à 110 %.





6. Divers

Le président poursuit par la communication de brèves informations sur les thèmes suivants :

Remerciement aux bénévoles

Le Président tient à adresser, au nom du Conseil communal et de l'Assemblée, ses sincères remerciements à l'ensemble des bénévoles qui s'engagent au service de la collectivité. Par leur disponibilité et leur implication dans diverses activités communales, sociales et associatives, ils contribuent activement à la qualité de vie et au dynamisme du village. Leur engagement constitue un soutien précieux au fonctionnement de la commune et participe au renforcement du lien social entre les habitants. Le Conseil communal leur exprime sa reconnaissance et les remercie chaleureusement pour le temps et l'énergie consacrés au bien commun.

Remerciement à nos employés communaux

Le Président adresse les remerciements du Conseil communal à l'ensemble des employés communaux pour leur engagement quotidien au service de la population et pour la qualité du travail accompli dans leurs domaines respectifs. Leur implication et leur professionnalisme contribuent au bon fonctionnement des services communaux ainsi qu'au développement de la commune.

À cette occasion, le Conseil communal souhaite également la bienvenue à M. David Gay-Balmaz, qui rejoint l'administration communale en qualité de secrétaire technique communal, ainsi qu'à Mme Charlotte Gauye, nouvelle responsable de l'Office du Tourisme. Le Conseil leur adresse ses meilleurs vœux de succès dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions et se réjouit de cette future collaboration au service de la commune.

La parole est donnée à l'assemblée pour diverses questions.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie une dernière fois les nombreuses personnes présentes pour l'intérêt manifesté.

Il lève officiellement l'assemblée à 19h55 et invite les citoyennes et citoyens à rester dans la salle pour partager un apéritif.

COMMUNE DE VEYSONNAZ

Jean-Edouard Fragnière

Président

Alexandre Ferchaud

Secrétaire communal

